

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
2 avril 2026

Etaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Objet de la
délibération

Étaient absents : 5

Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Alain LAFON, Martine CHASSAGNE, Daniel GRISEY

VIE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Pouvoirs de vote :

Alain LAFON à Madame Catherine LARRIEU
Martine CHASSAGNE à Monsieur Henri NEBLE
Daniel GRISEY à Madame Lise ROSSET

Désignation du
représentant
auprès de la
Société
d'Aménagemen
t de Lot-et-
Garonne
SEM 47

Secrétaire de séance : Madame Lise ROSSET

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Selon les statuts de la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (SEM 47), le mandat des collectivités territoriales prend fin avec celui de l'Assemblée qui les a désignées.

La Commune d'Aiguillon détenant 49 actions d'une valeur de 30.50 € soit 1 494.50 €, soit 0.29 % du capital de la SEM 47 demeure actionnaire de celle-ci et membre de l'assemblée spéciale des communes et intercommunalités.

Les élections municipales du 25 mars 2026 ont donc mis fin aux mandats donnés par délibération en date du 18 mai 2021.

Il convient en conséquence de désigner les nouveaux représentants de la ville d'Aiguillon.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré
à l'unanimité

- DÉSIGNE pour représenter la Commune d'Aiguillon au Conseil d'administration de la société :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction électorale
Monsieur	Nicolas	PIAZZON	Conseiller Municipal

- MANDATE Monsieur le Maire pour en informer l'organisme concerné.

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Lise ROSSET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr